

Programme Erasmus + Mobilité d'enseignement

Intéressée, intéressé par une expérience d'enseignement à l'international ? Le programme Erasmus + est fait pour vous !

Erasmus + est un moteur de l'internationalisation de SPL. Une nouvelle période de programmation européenne a débuté en 2021 et va s'achever en 2027. De nouvelles orientations ont été fixées par la Commission européenne comme l'accompagnement à la transformation numérique, la lutte contre le réchauffement climatique, le renforcement de la citoyenneté européenne, de la dimension internationale et l'inclusion de publics éloignés des mobilités.

Ces nouvelles orientations se traduisent par des nouveautés dans les différents appels à candidatures. En ce qui les mobilités d'enseignement, comme en 2021/22, on note pour la des règles suivantes pour l'année 2022/2023 :

- Les mobilités à des fins de recherche ne sont pas éligibles.
- La mise en place d'un taux de prise en charge pour les frais de déplacement avec un mode de transport écoresponsable (pas aérien) et la compensation via des indemnités journalières suite à un allongement de la durée du déplacement en cas d'utilisation d'un mode de transport écoresponsable.
- La possibilité (lorsque le budget le permet) d'effectuer une mobilité vers les pays partenaires (hors UE dont le Royaume-Uni) dans le cadre d'un accord bilatéral actif et d'une coopération impliquant des échanges d'étudiants.
- La possibilité de réaliser une mobilité de façon virtuelle.

A - QUELS DISPOSITIFS ?

➤ Mobilités d'enseignement

Les enseignantes et enseignants peuvent réaliser des missions d'enseignement dans un établissement européen partenaire. La durée de la mobilité peut varier entre 2 jours et 2 mois

(8h d'enseignement au minimum par semaine). Il s'agit de dispenser des cours intégrés dans le programme officiel de l'établissement partenaire. La durée de la mobilité financée est 5 ou 6 jours en moyenne. Un accord bilatéral Erasmus+ est obligatoire.

➤ Mobilités des salariés d'entreprises étrangères

La mobilité d'enseignement est aussi ouverte au personnel d'une entreprise étrangère invité par un établissement français pour des missions d'enseignement, sur une durée de 2 jours à 2 mois (8 heures d'enseignement au minimum par semaine).

➤ Mobilités combinées : enseignement/formation.

Il est possible d'associer sur la même période une activité d'enseignement et une activité de formation, il s'agira d'une mobilité combinée (STA et STT) pour laquelle il devra y avoir 4h minimum d'enseignement ainsi qu'un programme de formation prévisionnel. NB : les visites de partenaires ainsi que les conférences ne sont pas éligibles dans le cadre de la mobilité d'enseignement et de formation

B – FRAIS & ALLOCATIONS :

➤ Frais de déplacement :

Ces frais sont calculés en fonction de la distance (en km) entre le lieu de résidence du personnel et le lieu de destination (trajet aller). Afin de simplifier le calcul, la Commission européenne dispose de son propre calculateur de distance : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

| Distance km | Taux | Taux avec mode de transport écoresponsable |
|-----------------|-------|--|
| 0-99 km | 23 € | |
| 100-499 km | 180€ | 210€ |
| 500-1999 km | 275€ | 320€ |
| 2000-2999 km | 360€ | 410€ |
| 3000-3999 km | 530€ | 610€ |
| 4000-7999 km | 820€ | |
| Plus de 8000 km | 1500€ | |

NB : le personnel qui opte pour un moyen de transport écoresponsable recevra jusqu'à 4 jours de contribution aux frais de séjour supplémentaire pour couvrir les jours de voyage aller-retour, le cas échéant.

➤ Indemnités de séjour :

| Groupe de pays | Pays de destination | Bourse par jour (jusqu'au 14ème jour) | Bourse par jour (à partir du 15ème jour) |
|----------------|--|---|--|
| Groupe 1 | Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède. Hors UE : Suisse, Royaume-Uni, Iles Féroé | 119€ | 83€ |
| Groupe 2 | Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal. Hors UE : Andorre, Vatican, Monaco, Saint Marin. | 106€ | 74€ |
| Groupe 3 | République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie. | 92€ | 64€ |
| Reste du Monde | Tous les autres pays du monde non catégorisés dans les groupes 1,2 et 3. | 180€ | 126€ |

➤ Prise en charge :

Le missionnaire bénéficiera d'une enveloppe financière comprenant les frais de déplacement et les indemnités de séjour définies ci-dessus. Le missionnaire se chargera de réserver ses billets de transport.

Les missionnaires peuvent bénéficier d'une avance (70% maximum du montant de l'enveloppe) qui sera versée avant le début de la mission. Le solde sera versé au retour de la mission sur présentation des documents de mobilité Erasmus et des pièces comptables originales et justificatives (les cartes d'embarquement, les factures d'hébergement et les tickets de train/bus doivent impérativement être remis à la DRI).

NB : Au retour de la mission, si les frais engagés sont supérieurs au forfait accordé, le remboursement pourra être effectué sur présentation de factures (frais repas, tickets de métro, bus etc ...) à condition que les dépenses soient recevables et en fonction des disponibilités budgétaires. Il est donc impératif de conserver tous les tickets.

En cas d'annulation de la mission, les missionnaires devront rembourser l'avance perçue. Ces dispositions concernent, à la fois, les mobilités d'enseignement (y compris de prospection) et de formation.

C - PROCEDURE DE CANDIDATURE ET SELECTION :

- Cet appel à candidatures concerne les mobilités qui auront lieu entre le 01/09/2022 et le 31/07/2023. Il est demandé à chaque responsable disciplinaire d'assurer une diffusion de l'information sur le dispositif et la procédure. Ces derniers pourront être sollicités si un grand nombre de candidats amène à la nécessité d'une sélection.
- Les candidatures doivent être envoyées au moins 6 semaines avant la mobilité à mobilitesortante@sciencespo-lille.eu
- Pour toute information, n'hésitez pas à pousser une porte à la Direction des RI (2^e étage)
- Les candidatures sont sélectionnées en fonction des financements disponibles et du caractère « structurant » de la coopération. Les « nouveaux candidats » pourront être considérés comme prioritaires